

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

Date de convocation du Comité Syndical  
11 juin 2024

Date d'affichage de la convocation au siège  
11 juin 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50  
Nombre de suffrages exprimés : 51  
Nombre de délégués ayant voté pour : 51  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

**SEANCE DU**  
**17 JUIN 2024**

Le 17 juin 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Chappes, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Sophie PELLETIER est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, MEDYNSKA Jean-Louis, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

**Billom Communauté :** DEGOILLE Michel, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** BERGAMI Gilles, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, CALET Didier.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, GUILMAN Marie-Aimée.

**Pouvoir(s) :**

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°19	À compter de la délibération n°23	À compter de la délibération n°27
Nombre de délégués présents	47	48	49	50
Nombre de pouvoirs	1	1	1	1
Nombre de suffrages exprimés	48	49	50	51

**Thème : PERSONNEL**

**Dél. 2024-33 : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de service pour un suivi des caractérisations des déchets issus de la collecte sélective avec le VALTOM**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment son article L.5211-4-1 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

Les emballages, papiers et cartons issus de la collecte sélective des collectivités adhérentes au VALTOM sont triés sur le centre de tri Trivalo 63, appartenant à l'entreprise PAPREC et situé à Clermont-Ferrand.

Dans le cadre du marché entre PAPREC et le VALTOM, ces emballages font l'objet de procédures de caractérisation régulières par territoire et par type de collecte, soit environ 262 caractérisations par an.

Les caractérisations permettent de définir la composition des gisements entrants et sur cette base de réaffecter les tonnages par matière en vue du recyclage et les refus de tri, ce qui permet d'établir le montant des recettes et des soutiens versés et la facturation des refus de tri par collectivité.

Dans le souci d'un suivi optimal et d'un contrôle accru du prestataire, il est proposé d'expérimenter jusqu'à la fin de l'année 2024, la mutualisation du service de contrôle des caractérisations pour l'ensemble des collectivités par le biais d'une mise à disposition de service entre le Syndicat du Bois de l'Aumône et le VALTOM.

En effet, le SBA disposant du service nécessaire en interne, il mettra à disposition une partie de ce service sur le territoire du VALTOM, en fonction des besoins, moyennant une prise en charge financière par le VALTOM, à hauteur d'un demi-Equivalent Temps Plein (ETP).

Dans ce cadre, l'agent missionné pour effectuer le suivi des caractérisations sera en charge de :

- Assister aux caractérisations des emballages, papiers et cartons collectés séparément, mais également aux caractérisations des refus de process du centre de tri Trivalo 63 ;
- Vérifier le respect du protocole ;
- Contrôler la répartition des matériaux dans les différentes catégories de tri ;
- Récupérer les feuilles de caractérisation ;
- Prendre des photos des erreurs de tri ;
- Assister aux prélèvements des échantillons dans la mesure du possible lors de son temps de présence.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du Président,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

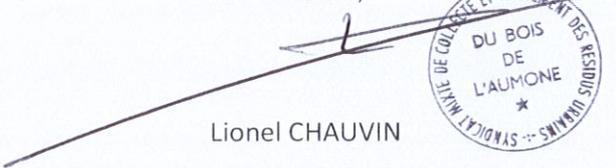
**Article 1** : **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de service avec le VALTOM à titre expérimental, ainsi que ses avenants éventuels.

**Article 2** : **CHARGE** le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à cette convention.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20240617-DEL2024-33-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024